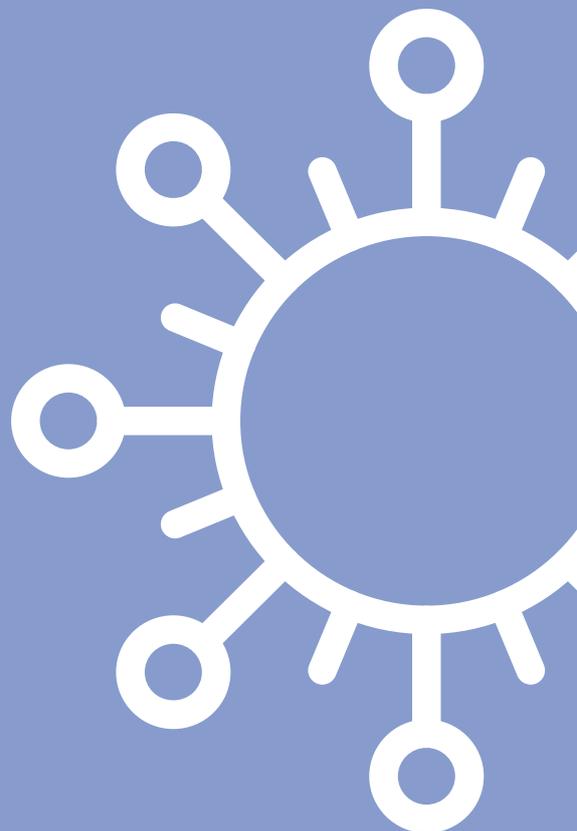
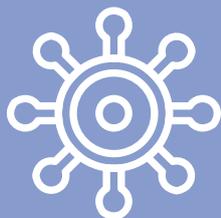
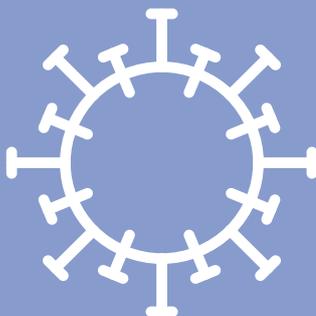




GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

STRATÉGIE VACCINATION ET IMMUNISATION 2025-2030



#VaccinerProtéger

SOMMAIRE

Éditorial	3
Chiffres clés	4
Les grands axes de la stratégie	6
Présentation de la stratégie vaccination et immunisation 2025-2030	8

ÉDITORIAL



Catherine Vautrin
Ministre du Travail,
de la Santé,
des Solidarités et
des Familles

La vaccination, un acquis sanitaire sur lequel bâtir

La vaccination est l'un des progrès majeurs de l'Histoire de la médecine. Elle constitue toujours un pilier fondamental de notre système de santé. En France, depuis 140 ans, elle a permis de lutter efficacement contre de nombreuses maladies mortelles, et a contribué à améliorer considérablement la protection et l'espérance de vie des populations. Chaque année dans le monde, selon l'OMS, la vaccination permet d'éviter 3,5 à 5 millions de décès dus à des maladies telles que la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, la grippe et la rougeole.

Les actions engagées ces dernières années ont permis d'obtenir des résultats significatifs pour l'amélioration des couvertures vaccinales et l'adhésion à la vaccination. En effet, la multiplication des opportunités de vaccination, l'élargissement des catégories de professionnels vaccinateurs, ou le retour de la vaccination en milieu scolaire, ont permis de simplifier encore le parcours vaccinal et l'accès à la vaccination.



Yannick Neuder
Ministre de la
Santé et de
l'accès aux soins

La nouvelle stratégie vaccination et immunisation 2025-2030, élaborée en lien étroit avec l'ensemble des parties prenantes, et en premier lieu, les professionnels de santé, a pour objectif de garantir la vaccination à tous les âges de la vie et pour toutes les populations. Cette stratégie s'adresse en particulier aux personnes les plus fragiles, ainsi qu'à celles les plus éloignées du soin. Déclinée en cinq axes structurants et 31 mesures concrètes, elle s'appuiera, en particulier, sur les nouveaux outils numériques en santé.

La politique vaccinale, ce sont des recommandations de santé publique et une offre de soins, mais c'est aussi et peut-être surtout une histoire de confiance : confiance dans la science, confiance dans les vaccins et confiance dans les professionnels de santé qui participent à notre politique vaccinale.

Si la crise du Covid-19 a pu instiller une forme de défiance, elle a aussi joué un rôle d'accélérateur majeur de la diffusion des connaissances sur la vaccination auprès du grand public. Les termes d'immunité collective, de couverture vaccinale, de circulation du virus, de bénéfices / risques etc. font désormais partie du vocabulaire courant des Français.

C'est aussi sur cette nouvelle culture vaccinale que nous souhaitons renforcer la confiance via le déploiement de cette stratégie et ses actions d'information et de sensibilisation à la vaccination.

Nous comptons sur l'engagement de tous, ainsi que sur la collaboration de la communauté scientifique, des professionnels de santé, et des citoyens, pour que la vaccination demeure un acte banal de prévention et de protection, intégré dans le parcours de santé de chaque citoyen.

CHIFFRES CLÉS

2018 EXTENSION DES OBLIGATIONS VACCINALES DES NOURRISSONS

Pour la majorité de ces vaccinations,

95% des enfants de 2 ans étaient vaccinés en 2024

Par exemple, 96% des enfants de 2 ans en 2022 était vaccinés contre l'hépatite B alors qu'ils n'étaient que 90% au même âge en 2016



2022 CARNET DE VACCINATION ÉLECTRONIQUE

Depuis 2022, un carnet de vaccination électronique

est disponible sur Mon Espace Santé pour tous les français



2023 EXTENSION DES COMPÉTENCES VACCINALES DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Avant 2023, près de

360 000 médecins et sage-femmes pouvaient prescrire et administrer les vaccins

Depuis l'extension des compétences, les infirmiers et les pharmaciens peuvent prescrire et administrer les vaccins, soit près de

640 000 effecteurs de plus

Par ailleurs, près de

63 000 préparateurs en pharmacie peuvent administrer



2023 1^{ÈRE} CAMPAGNE DE VACCINATION NATIONALE CONTRE LES HPV AU COLLÈGE

Près de **200 000** élèves ont reçu au moins 1 dose de vaccin contre les HPV durant l'année scolaire 2023-2024

La couverture vaccinale pour la première dose a augmenté de 24 points chez les filles et de 22 points chez les garçons



2023 BAROMÈTRE SANTÉ

84% de la population est favorable à la vaccination en 2024

(+10 points comparé à l'année 2019)

2024 VACCINATION CONTRE LA COQUELUCHE CHEZ LES FEMMES ENCEINTES

65% des femmes enceintes vaccinées

contre la coqueluche dans la période 2023-2024



2024 PRÉVENTION DE LA BRONCHIOLITE DU NOURRISSON

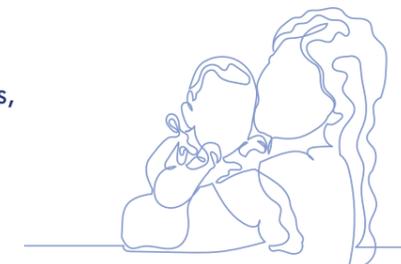
Après immunisation,

5 800 hospitalisations évitées

pour bronchiolite à VRS après passage aux urgences,

dont 4 200 chez les enfants âgés de 0 à 2 mois

durant la saison hivernale 2023-2024



LES GRANDS AXES DE LA STRATÉGIE

AXE 1 MULTIPLIER LES OPPORTUNITÉS VACCINALES TOUT AU LONG DE LA VIE

Les mesures vaccination du Plan Priorité Prévention 2017-2022 visaient à multiplier les opportunités vaccinales. Cet axe poursuit cette démarche en intégrant la vérification du statut vaccinal et le rattrapage vaccinal à tous les rendez-vous santé en fonction du calendrier des vaccinations en vigueur, afin que chaque rencontre avec un professionnel de santé devienne une occasion de renforcer la prévention par la vaccination.

AXE 2 UN PARCOURS VACCINAL SIMPLIFIÉ ENRICHIE ET PLUS LISIBLE

Après l'extension des compétences vaccinales des professionnels de santé non-médecin qui permet d'élargir l'offre de vaccination, cet axe vise à multiplier l'offre vaccinale en milieu libéral, à l'hôpital ou à l'école. Il s'attache, également, à améliorer l'offre vaccinale saisonnière, en particulier pour la campagne contre la grippe et le COVID-19. Par ailleurs, il intègre des actions ciblées « d'aller-vers » et de « ramener vers » pour atteindre les populations les plus précaires ou éloignées du soin afin de garantir une protection équitable pour tous.

AXE 3 UNE POLITIQUE VACCINALE PLUS EFFICIENTE

Cet axe prend en compte le virage numérique en santé et s'appuie sur les nouveaux outils pour améliorer l'adhésion à la vaccination et le rattrapage vaccinal. Il intègre également une dimension médico-économique dans la décision vaccinale pour optimiser l'utilisation des ressources disponibles et ainsi maximiser les bénéfices en matière de santé publique.

AXE 4 FORMER LES PROFESSIONNELS DU SECTEUR SANITAIRE À LA PROMOTION DE LA VACCINATION ET ACTUALISER LE CALENDRIER VACCINAL DE CES PROFESSIONNELS

Cet axe vise à sensibiliser et mieux former les professionnels de santé pour répondre aux interrogations et aux hésitations de leurs patients vis-à-vis de la vaccination. Il intègre également une actualisation du calendrier vaccinal de ces professionnels en fonction de l'épidémiologie et des contraintes réglementaires.

AXE 5 RENFORCER LA PROMOTION DE LA VACCINATION (INFORMATION ET COMMUNICATION)

Cet axe vise à favoriser l'adhésion vaccinale et faire face à la réticence vaccinale en général et en particulier celle des personnes âgées de 65 ans et plus pour certaines vaccinations (grippe saisonnière, COVID-19).

PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE VACCINATION ET IMMUNISATION 2025-2030

AXE 1

MULTIPLIER LES OPPORTUNITÉS VACCINALES TOUT AU LONG DE LA VIE

Objectif : Faire de la vaccination, un moment clé lors de tous les rendez-vous santé lors de tous les rendez-vous de santé à chaque âge

Action 1.1 Systématiser la vérification du statut vaccinal lors de chaque examen obligatoire de l'enfant, et en faire une opportunité de rattrapage des vaccinations obligatoires et recommandées

Action 1.2 En milieu scolaire : Systématiser la vérification du carnet de vaccination au format papier ou électronique lors des visites médicales en milieu scolaire (bilan médical de 6^{ème} et visite de dépistage de la 12^{ème} année) et informer les parents des rattrapages vaccinaux à effectuer avec la possibilité de prescrire les vaccins nécessaires

Action 1.3 En hospitalisation : Vérifier le statut vaccinal à chaque admission d'un usager dans un établissement de santé ou dans un établissement médico-social, l'informer des éventuelles vaccinations à effectuer et la possibilité de se faire vacciner lors de son hospitalisation

Action 1.4 Dans le suivi de la grossesse : Informer et vacciner les femmes enceintes, en particulier contre la coqueluche, la grippe et le VRS, lors des différents rendez-vous du suivi de grossesse et ce dès l'entretien prénatal précoce

Action 1.5 : Etudier les conditions d'un assouplissement de l'autorisation parentale pour réaliser les vaccinations en fonction de l'âge et de l'objectif de santé publique de la vaccination

AXE 2

UN PARCOURS VACCINAL SIMPLIFIÉ ENRICHIE ET PLUS LISIBLE

Objectif : Amplifier et harmoniser l'offre vaccinale pour éviter les opportunités manquées

Une offre vaccinale enrichie

Action 2.1 Simplifier le dispositif permettant aux agences régionales de santé d'assurer pleinement le pilotage des centres de vaccination en centralisant le financement de ces structures

Action 2.2 Renforcer les actions « d'aller vers » et de « ramener vers » des équipes mobiles des structures locales de prévention et de médiation afin de toucher les publics les plus précaires et les plus éloignés du soin

Action 2.3 Mettre à disposition des vaccins dans les cabinets des professionnels de santé médicaux, infirmiers et sage-femmes, et dans les laboratoires de biologie médicale

Action 2.4 Faciliter la vaccination des patients par les professionnels de santé hospitaliers

Action 2.5 Poursuivre et amplifier les campagnes nationales de vaccination annuelles au collège et dans les ESMS contre les HPV, en introduisant à partir de la rentrée 2025-2026, la vaccination contre les méningocoques ACWY avec une prise en charge à 100% par l'AMO et en proposant le rattrapage des autres vaccinations des adolescents

Une offre vaccinale plus lisible

Action 2.6 Sanctuariser les dates de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière, réduire la durée de celle-ci et envoyer les bons d'invitation plus tardivement afin de maintenir l'attention de la population et l'implication des acteurs locaux tout au long de celle-ci

Action 2.7 Aligner progressivement les dates et les critères d'éligibilité de la vaccination contre la COVID-19 avec ceux de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière

AXE 3

UNE POLITIQUE VACCINALE PLUS EFFICIENTE

Objectif : Améliorer l'efficacité de la politique vaccinale en s'appuyant, notamment, sur les outils numériques

Action 3.1 Développer l'alimentation automatique des données de vaccination dans mon Espace Santé, à partir des logiciels des professionnels de santé pour en amplifier l'usage par les assurés

Action 3.2 Poursuivre et amplifier les fonctions de rappel automatique de vaccination aux âges recommandés et pour certaines populations à risque via les outils existants (mon espace santé, Ameli...) afin de les inciter à se vacciner

Action 3.3 Faire évoluer les outils à disposition des professionnels de santé afin qu'ils aient des leviers de ciblage et d'accompagnement de leurs patients et les inciter à procéder aux rappels recommandés

Action 3.4 Etudier la possibilité d'impliquer les médecins généralistes dans les invitations personnalisées (signées du médecin) afin d'inciter certaines populations ciblées de leur patientèle pour les vaccinations contre la grippe saisonnière et contre la COVID19

Action 3.5 Mettre en place un tableau de bord pour les professionnels libéraux avec vue par patient indiquant s'il est à jour des vaccinations contre certaines vaccinations (grippe, COVID19, ROR, méningocoque, HPV) afin de procéder aux rattrapages vaccinaux nécessaires

Action 3.6 Mener des enquêtes de couvertures vaccinales dans la population adultes et dans les populations éloignées du soin (ROR adulte, pneumocoque, zona) et en fonction des résultats de ces dernières, réaliser la promotion de la vaccination auprès des personnes les moins vaccinées

Action 3.7 Collecter les données relatives aux vaccinations effectuées afin de suivre les couvertures vaccinales en temps réel, via la mise en place, d'interfaces de recueil des données depuis les modalités de vaccination spécifiques (PMI, CV, ES, ESMS,...) vers les outils de mesure existants. À plus long-terme, création d'une plateforme centralisée de recueil des données implémentée et interfacée avec les logiciels métiers des effecteurs

Action 3.8 Renforcer la prise en compte des enjeux médico-économiques lors de l'élaboration de nouvelles stratégies vaccinales pour maximiser le rapport coût-efficacité du bénéfice collectif et de l'impact global sur le système de santé

Action 3.9 Envisager un calendrier d'évaluation optimisé pour les nouveaux vaccins contre les maladies les plus fréquentes en Outre-Mer

Action 3.10 Soutenir le développement et la mise en œuvre de programmes de recherche en matière de vaccination et notamment ceux visant à répondre aux enjeux spécifiques des territoires ultramarins

AXE 4

FORMER LES PROFESSIONNELS DU SECTEUR SANITAIRE À LA PROMOTION DE LA VACCINATION ET ACTUALISER LE CALENDRIER VACCINAL DE CES PROFESSIONNELS

Objectif : Actualiser le calendrier vaccinal de l'épidémiologie et des contraintes réglementaires et mieux les former face à l'hésitation vaccinale

Action 4.1 Actualiser les obligations et recommandations vaccinales pour les étudiants et les professionnels des secteurs sanitaires et médicosocial

Action 4.2 Faire de la vaccination une des thématiques prioritaires nationales du service sanitaire des étudiants en santé (SSES)

Action 4.3 Augmenter le nombre de référents médicaux afin d'améliorer l'information des professionnels de santé et des professionnels des établissements sociaux et médico-sociaux en matière de vaccinologie

Action 4.4 Prévoir des actions spécifiques auprès des sage-femmes, gynécologues, pour promouvoir la vaccination contre les infections respiratoires aiguës (Covid-grippe-coqueluche-VRS) auprès des femmes enceintes

Action 4.5 Développer la formation spécifique à la vaccination des professionnels via des techniques de type entretien motivationnel

Action 4.6 Renforcer la formation initiale et continue en vaccinologie des professionnels de santé effecteurs (médecins, infirmiers, pharmaciens et sage-femmes)

AXE 5

RENFORCER LA PROMOTION DE LA VACCINATION (INFORMATION ET COMMUNICATION)

Objectif : Mener une communication scientifique, objective et transparente pour favoriser l'adhésion de la population, en particulier celle des personnes âgées vis-à-vis de la prévention des infections respiratoires aiguës

Action 5.1 Renforcer l'adhésion à la vaccination des Français au moyen de campagnes d'information et de sensibilisation éducative (efficacité, risques évités, bénéfice / risque) favorisant la lutte contre la désinformation.

Action 5.2 Assurer une veille informationnelle continue pour contrer rapidement les fausses informations, notamment sur les réseaux sociaux, et y apporter une réponse vérifiée scientifiquement et coordonnée

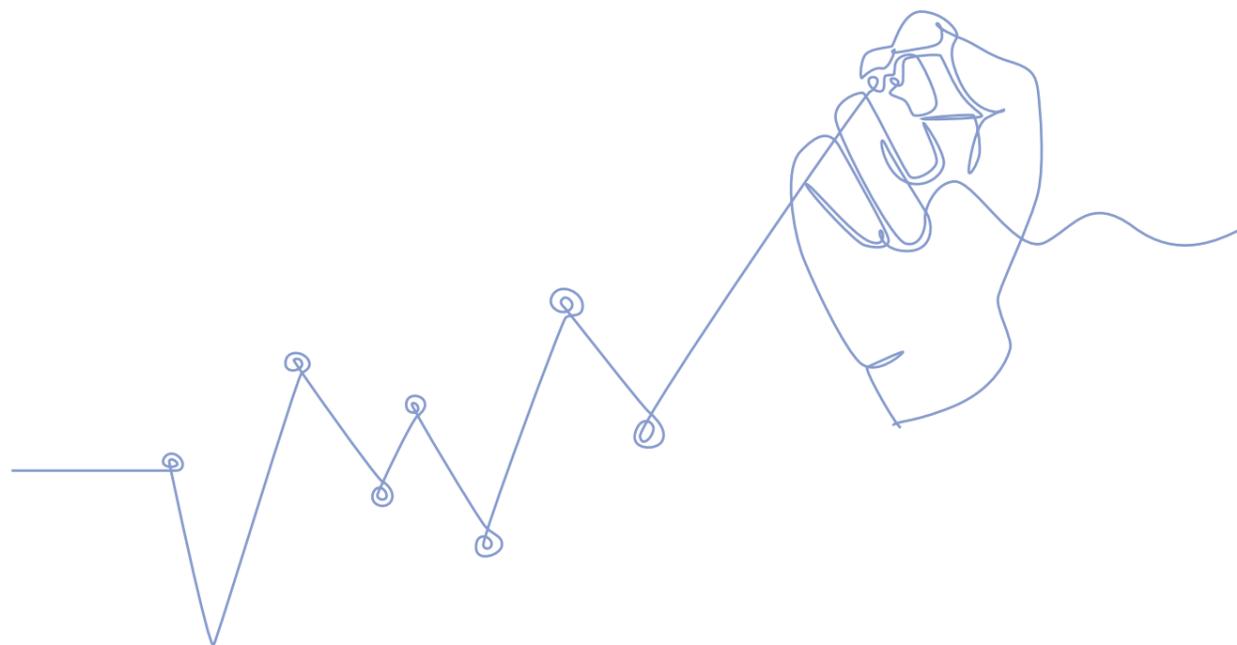
Action 5.3 Renforcer / Intensifier la promotion de la vaccination notamment contre les infections respiratoires aiguës (grippe, Covid-19, pneumocoque, VRS) à destination des personnes de 65 ans et plus en s'appuyant sur un ou des ambassadeurs appartenant à la communauté médicale reconnus du grand public

Action 5.4 Mettre à disposition des outils de communication adaptés et multilingues, et en français simplifié « facile à lire et à comprendre » (FALC), en particulier en cas d'épidémie

ÉVALUATION DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE DANS CETTE STRATÉGIE

Elles seront majoritairement évaluées par l'atteinte des objectifs de santé publique en termes de couverture vaccinale fixés par la loi de santé publique du 9 août 2004 à 95% pour l'ensemble des couvertures vaccinales, à l'exception de celle de la vaccination contre la grippe fixée à 75% mais aussi par l'adhésion à la vaccination en général et à certaines vaccinations en particulier.

La diminution de l'incidence des maladies à prévention vaccinale et le fardeau en termes de soins externes et hospitaliers seront des indicateurs indirects de suivi des mesures de la stratégie.





GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contact presse :

Direction générale de la Santé (DGS)

Mèl : presse-dgs@sante.gouv.fr

Tél. : 01 87 05 92 12r